

Formation

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

JEUDI 20 MARS 2014 - CHAMBRE FNAIM CÔTE D'AZUR



Connaître les conditions et délais applicables aux fins d'obtention de permis et à cet effet, savoir établir les dossiers de demandes de permis.

Appréhender les contraintes relatives à sa mise en œuvre et aux responsabilités civiles et pénales en résultant.

Gérer toutes situations conflictuelles résultant du recours des Tiers.

INTRODUCTION

- La procédure de délivrance d'un permis
- Comment établir une demande de permis
- Les travaux assujettis ou non à permis
- Les différents types de permis : construire - démolir - lotir
 - Le permis de démolir préalable
 - La déclaration de travaux
 - La réglementation applicable
- La classification des locaux : habitation – commercial – bureaux - activités
 - Le certificat d'urbanisme et ses effets
- L'instruction de la demande de permis : conditions et délais
 - Le sursis à statuer
- Le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F)
 - Les organes consultatifs
 - Mise en œuvre du permis
 - L'arrêté de permis et ses effets
 - Conditions et délais
 - Conflits et responsabilité
 - Les recours des Tiers
- La responsabilité civile et les dommages et intérêts : sanctions des règles – le trouble de voisinage
- La responsabilité pénale : délai de prescriptions - Sanctions pénales : amende et emprisonnement, restitution, astreinte et exécution forcée

 **RÉFÉRENCE :** MDG071

 **TARIF :** 264,00 €

 **FORMATEUR :** Patrice AMEZIANE - *Avocat à la Cour*

 **DURÉE :** 1 jour

 **NIVEAU :** Spécialisation

 **PUBLIC :** Professionnels Immobiliers confrontés à l'obtention des droits à construire et leur mise en œuvre



Tout adhérent FNAIM doit justifier la participation à deux jours de formation par an et par structure (Assemblée Générale du 07/12/2008). Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement. Toute absence non justifiée 10 jours avant le début du stage sera due.

[Accéder au bulletin d'inscription](#)